

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 21 décembre 2016**

**DELIBERATION N° 217/12/2016 : EXERCICE 2017 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL**

*L'an deux mille seize, le mercredi 21 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 15 décembre 2016.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Marie-Claude BERLY, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Roger CATUSSE à Francis LABRUYERE, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Alain CRIVELLA à Christian PEREZ, Daniel DONADIO à Rodolphe PORTOLES, José GONZALEZ à Michel WEILL, Paul GRAND à Christian MOULIS, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Véronique MALY à Mathieu ALBERT, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

**Absents Excusés : 5**

Mesdames, Messieurs, Pauline BLANC, Marc BOURDONCLE, Alain GABACH, Gérard ROUTIER, Isabelle SOULAYRES.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Christian PEREZ**

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Vu la délibération n°188 du Conseil Communautaire en date du 24 novembre 2016, relative au Rapport d'Orientation Budgétaire 2017 ;

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le rapport présenté sur les orientations budgétaires et le débat qui s'est tenu en séance du 24 novembre dernier ;

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce rapport, le projet de budget primitif 2017 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération présente les masses suivantes :

**Section de Fonctionnement**

Dépenses et Recettes équilibrées à 50 812 470 €

**Section d'Investissement**

Dépenses et Recettes équilibrées à 27 217 555 €

Soit un budget total équilibré à 78 030 025 €.

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

**En section de fonctionnement**

En dépenses :

Les principaux postes concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) restent le poste le plus important et sont estimés à 12 967 854 € soit en léger retrait par rapport à l'année dernière et représentent 29,5% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les reversements prévus au titre des attributions de compensation s'élèvent désormais à 10 994 628 € en ajoutant une provision de crédits liée à l'intégration de la commune de Reyniès. Figure également au chapitre 014 (atténuations de produits) le prélèvement pour le fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : celui-ci est estimé à hauteur de 1 840 000 €.
- La participation d'équilibre au budget annexe transports figurant au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) s'établit suite aux avenants de l'année dernière et la dynamique du versement transport à hauteur de 742 600 €.
- Le poste des charges financières (chapitre 66) est estimé à 1 650 000 € et représente 3,75% des dépenses réelles de fonctionnement.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

En ce qui concerne le produit de la fiscalité, compte tenu du coefficient national de revalorisation des bases (+ 0,4 %) et de l'évolution physique des bases, il est attendu à :

- 23 917 000 € au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la cotisation foncière des entreprises
- 4 700 000 € pour la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)
- 1 545 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 533 000 € pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- 7 950 000 € pour la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)

On note également au chapitre 73 (impôts et taxes) le fonds de péréquation intercommunale des ressources (FPIC), matérialisant la péréquation horizontale entre les territoires. Compte tenu des impacts massifs de la recomposition de la carte intercommunale pour le 1er Janvier 2017 et de l'indisponibilité de simulations sur ces effets, celui-ci est inscrit pour un montant prudentiel de 654 000 €.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue à hauteur de 6 011 000 € et connaît une nouvelle baisse de l'ordre de 0,6 M€, en raison de la contribution des collectivités à l'effort de

redressement des comptes publics. Cette baisse s'ajoute à celles déjà enregistrées depuis 2014 : au total la minoration de DGF s'élève désormais à 2,65 M€.

- Les compensations d'exonération sont prévues pour un montant de 781 000 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement (notamment le FCTVA prévu à 1 400 000 €), le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

### **En section d'investissement**

Le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 10 762 051 €.

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 13 506 174 €. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2017 des sommes suivantes :

Enveloppe globale voirie : 2 700 K€.

Travaux de voirie et d'embellissement de l'avenue de Mayenne : 2 120 K€.

Acquisition foncière : 1 295 k€ (dont 750 K€ pour le Boulevard Urbain Ouest)

Aide à la pierre (hors délégation crédits de l'Etat) : 200 K€.

Aides à la pierre de l'Etat dont le Grand Montauban est délégataire et qui figurent également en recettes d'investissement : 1 300 K€.

Travaux de mise en œuvre du jalonnement : 300 K€.

Aménagements au boulevard Herriot : 500 K€.

Aménagement urbain cœur de ville : 400 K€.

Aides en faveur de l'immobilier d'entreprises (Fonds Communautaire d'Intervention Economique - FCIE) : 350 K€.

Enfin, plus de 1 300 K€ sont destinés aux dépenses nécessaires au maintien du patrimoine et des équipements.

Est également inscrite en recettes, le montant du F.C.T.V.A à hauteur de 1 400 K€.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes.

### BUDGET PRINCIPAL 2017

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 255 153	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 192 888
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	12 967 854	73	IMPOTS ET TAXES	39 404 900
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	13 039 628	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 303 292
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 369 475	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	289 300
		66	CHARGES FINANCIERES	1 650 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	225 050
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	626 500	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	15 600
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>43 908 610</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>		<b>50 431 030</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 256 823			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 647 037	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	381 440
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>6 903 860</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>		<b>381 440</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 812 470</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 812 470</b>		

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 827 941	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 593 121
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	525 800	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 400 000
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 209 838	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 310 574
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 226 300			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 544 236			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	502 000			
	<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>26 636 115</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>20 303 695</b>	
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	381 440	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 647 037
					024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 000
					021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 256 823
<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>381 440</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>6 913 860</b>		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>27 217 555</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>27 217 555</b>		

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>78 030 025</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>78 030 025</b>
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Principal 2017, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 14 décembre 2016, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2017.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2017.

**ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**23 DEC. 2016**

De sa publication le :

**23 DEC. 2016**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 décembre 2016

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

